



Ardévaz Santé

par Ardévaz Medical School

CONTRAT DE FINANCEMENT DE FORMATION AUXILIAIRE DE SANTÉ

Entre les soussignés :

Ardévaz Medical School Sàrl

Adresse : Rue des Amandiers 10, 1950 Sion

Téléphone : 027 / 322 78 83

Email : info@ardevaz.com

Et

M/Mme _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Email : _____

Objet du contrat :

Le présent contrat a pour objet de définir les modalités de financement de la formation d'auxiliaire de santé proposée par l'établissement de formation.



Ardévaz Santé

par Ardévaz Medical School

Options de financement :

L'étudiant a le choix entre les options de financement suivantes :

Option 1 : paiement en 1 fois

- Prix total de la formation à payer lors de l'inscription= **2'690 CHF**

Option 2 : paiement en 2 fois

- Acompte initial à payer à l'inscription : **1'500 CHF**
- Montant à payer à la fin de la formation : **1'290 CHF par mois**
- Prix total de la formation par cette option = **2'790 CHF**

Sélection de l'option de financement :

L'étudiant choisit l'option de financement suivante (cocher l'option choisie) :

- Option 1 : En 1 fois
- Option 2 : En 2 fois

Modalités de paiement :

1. L'acompte initial est dû à la signature du présent contrat.
2. Les paiements mensuels devront être effectués au plus tard le 3 de chaque mois.
3. En cas de retard de paiement :
 - Une amende de 20 CHF sera appliquée au premier rappel.
 - Une amende de 40 CHF sera appliquée au deuxième rappel.
 - Une amende de 80 CHF sera appliquée en cas de sommation.



Ardévaz Santé

par Ardévaz Medical School

Durée du contrat :

Le contrat prend effet à la date de signature par les deux parties et se termine à la fin de la période de financement choisie.

Résiliation du contrat :

L'étudiant peut résilier le contrat et payer l'entier ou le solde dû de la formation en une seule fois sous réserve de l'envoi d'une notification écrite à l'établissement de formation au moins 30 jours avant la date de résiliation souhaitée mais doit régler le solde dû à la date de la résiliation.

Obtention du Certificat Auxiliaire de Santé :

Le certificat Auxiliaire de Santé ne sera délivré que lors du paiement total de la formation

Droit applicable et juridiction compétente :

Le présent contrat est régi par le droit suisse. En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant de recourir aux tribunaux. Le for juridique est à Sion (Suisse).

Signature :

Pour l'étudiant,

Nom et prénom :

Signature :

Lieu et Date:
